

Le 9 janvier 2017

Objet : Travaux dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection

Afin de réaliser les travaux de génie civil et d'installation de matériel dans le cadre de la vidéo protection urbaine dans différentes rues de la ville de Notre-Dame-de-Gravenchon, commune déléguée de Port-Jérôme-sur-Seine, il est nécessaire de prendre des mesures particulières de circulation et de stationnement à compter du lundi 9 janvier

Ainsi, et selon l'avancement des travaux, la circulation et le stationnement se feront de la façon suivante à compter du lundi 9 janvier 2017 :

- la circulation sera interdite sauf riverains rue Henri Dunant sur un tronçon compris entre le giratoire rue Claude-Bernard et le giratoire rue Colonel Edwin Drake, une déviation sera mise en place par la rue Claude-Bernard,
- le stationnement sera interdit et la circulation se fera en demi-chaussée rue Pierre-Loti, au droit de l'agence bancaire LCL,
- le cheminement des piétons sera modifié rue René-Coty, au droit de la Maison de l'enfance municipale,
- la circulation pour accéder au chemin départemental 81 par la rue des Terrasses sera interdite.

La signalisation nécessaire sera mise par les entreprises « D2L SECURITE et VAUQUIER » pour permettre l'application des présentes dispositions.

Merci de votre compréhension.